

Mieux trier les déchets : « Il faut mettre le paquet ! »

À Pontivy, la responsable régionale d'Eco-Emballages a rappelé l'objectif du Grenelle de l'environnement.



Catherine Le Pober (au centre), responsable d'Eco-Emballages. À droite, sur la photo, les vice-présidents du Sittom-Mi, René Jégat et Jean-Luc Olivier.

Invitée par le syndicat de traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur (Sittom-Mi), Catherine Le Pober, responsable régionale d'Eco-Emballages, est venue rappeler l'objectif ambitieux du Grenelle de l'environnement qui est d'atteindre rapidement 75 % de recyclage des déchets. Aujourd'hui, le taux reste stable et se situe à 63 %, à l'échelle nationale. On observe cependant des disparités locales et régionales. Autre constat : les aînés trient d'avantage que les jeunes. « **Il va donc falloir mettre le paquet pour atteindre l'objectif !** » remarque la responsable d'Eco-Emballages. Même si le

résultat du Sittom-Mi est un peu supérieur à la moyenne, l'effort demandé à chaque citoyen est conséquent.

Un plan national

Pour mettre le paquet, Eco-Emballage lance un grand plan national destiné à mobiliser l'ensemble de la société. Ce plan vise à « **augmenter le pourcentage de déchets recyclés, ainsi qu'à réduire la quantité d'emballages fabriqués et mis sur le marché** ».

Le plan doit agir sur trois axes : renforcer la communication et la pédagogie, en rappelant au consommateur que son rôle est primordial ;



L'objectif ambitieux du Grenelle de l'environnement est d'atteindre rapidement 75 % de recyclage des déchets.

optimiser le dispositif d'un point de vue technique, améliorer les performances de tri tout en maîtrisant les coûts, récompenser la performance. Autre constat : dans la région, les centres de tri ont, en moyenne, une dizaine d'années. Ils ont besoin d'être équipés avec de nouvelles techniques.

Réduire la production de déchets

Le troisième axe a pour objectif d'agir à la source même de la production d'emballages. Dans ce domaine, les entreprises peuvent s'appuyer sur deux principaux leviers : la réduction

à la source, et l'amélioration de la recyclabilité des emballages. « **Certains emballages compliquent le tri et augmentent le coût de recyclage. C'est, par exemple, le cas des bouchons en céramique ou en porcelaine, sur les bouteilles de verre.** »

Ces emballages perturbateurs feront l'objet d'une contribution financière majorée à partir de l'an prochain. Eco-Emballages met à la disposition des entreprises une gamme de services pour les aider à trouver des solutions. En Bretagne, 505 entreprises sont adhérentes à Eco-Emballages.